

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 novembre 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 12 personnes.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 31 octobre 2011
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 10 – octobre 2011 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - novembre 2011 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2011
  - 7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  - 7.3 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2011
  - 7.4 États des résultats au 31 octobre 2011
  - 7.5 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2011
  - 7.6 CCU – procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011
8. **Avis de motion**
  - 8.1 Projet de Règlement (numéro 295) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2012
9. **Règlements**
  - 9.1 Règlement no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et précisant les normes minimales de lotissement et amendant les règlements relatif à l'émission des permis et certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123
10. **Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Demande de dérogation mineure – 1612, chemin de la Colonie
  - 10.3 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / Approbation du règlement d'emprunt numéro 17-2011 au montant de 2 058 000\$
  - 10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / adoption du budget 2012
  - 10.5 Autorisation de paiement (avancement des travaux 55%) de la facture 168011 à la firme CJB Environnement inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de l'étude de caractérisation des milieux humides
  - 10.6 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour fins de perception de taxes
  - 10.7 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
  - 10.8 Annulation d'engagement de financement à l'organisme « Centre Culturel TAXI du Lac-Sergent
  - 10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013

*AJOUT*

AJOUT

- 10.10 Avis de condoléance – M. René Laperrière
  11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2012
  12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  13. **Deuxième période de questions**
  14. **Clôture de la séance**
  15. **Levée de l'assemblée**
- 

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-11-257

**II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

AJOUT

- 10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013

AJOUT

- 10.10 Avis de condoléance – M. René Laperrière

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011**

Séance ordinaire du 17 octobre 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-11-258

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de novembre 2011 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 octobre 2011.

11-11-259

**II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 10 /OCTOBRE 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 10 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 36 981.14 \$.

11-11-260

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'octobre 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de novembre 2011.

11-11-261

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 8 411.67 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2011

Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur Denis Racine présente l'état de la situation financière au 31 octobre 2011 qui sera imprimé dans le prochain journal municipal « Le Jaseur ».

7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que l'exige la Loi sur les élections et les référendums à l'article 357, le Conseil de Ville doit fournir la déclaration des intérêts pécuniaires à la date anniversaire de leur élection.

La secrétaire-trésorière a reçu copie des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de Ville et que ces déclarations soient annexées au présent procès-verbal.

7.3 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2011

Tel que l'exige la Loi sur les Cités et Villes, la secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2011 dont la somme totalise 39,389.27 \$.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

7.4 États des résultats au 31 octobre 2011

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 octobre 2011 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.5 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

7.6 CCU – procès-verbal de la séance du 6 octobre 2011

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 6 octobre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de Règlement (numéro 295) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2012

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2012.

Donné à Lac-Sergent, ce 21<sup>ème</sup> jour de novembre 2011

---

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement final no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et précisant les normes minimales de lotissement et amendant les règlements relatif à l'émission des permis et certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de modifier les coûts des permis et certificats en matière d'urbanisme pour 2011 et les années subséquentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de modifier le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de préciser les normes minimales de lotissement ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a décrété un avis de motion à une séance ordinaire, tenue le 15 août 2011;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-262

**QUE** le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

## **Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et amendant les règlements relatif à l'émission des permis et certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123* »

## **Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **Article 3 : BUT**

Le présent règlement a pour but de modifier la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement.

## **Article 4 : TARIFICATION DES PERMIS**

4.1 : L'article 8.1.2.3. du Règlement no 121 est ajouté à la suite de l'article 8.1.2.2.

*Article 8.1.2.3. CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES*

*Le tarif pour l'émission de tout permis de captage des eaux souterraines est établi à 75\$.*

4.2 L'article 8.1.2.4. du Règlement no 121 est ajouté à la suite de l'article 8.1.2.3.

*Article 8.1.2.4. INSTALLATIONS SEPTIQUES*

*Le tarif pour l'émission de tout permis autorisant l'implantation d'installations septiques est établi à 75\$.*

## **Article 5 : DÉLAI POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS**

5.1 L'article 10.1.5 du Règlement de zonage no 122 est remplacé par ce qui suit :

*Article 10.1.5. Délai de réalisation des aménagements*

*L'aménagement de l'aire libre d'un terrain doit être réalisé dans un délai de 12 mois, calculé à partir de la date où la nouvelle construction érigée sur le terrain est inscrite au rôle d'évaluation ou au plus tard, 12 mois après l'expiration du permis de construction, le plus court de ces deux délais.*

## **Article 6 : NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT RÉGISSANT LES LOTS NON DESSERVIS ET PARTIELLEMENT DESSERVIS**

6.1 Le texte suivant est ajouté à l'article 4.1.3. du Règlement de lotissement no 123, immédiatement après le tableau.

*« Plus précisément, il faut que la totalité de la superficie minimale, de la largeur minimale et de la profondeur moyenne minimale, ci-avant indiquées, soit entièrement située sur le territoire de la Ville de Lac Sergent. »*

## **Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

*Permis de construction d'un bâtiment secondaire – 98, chemin de la Montagne*

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 novembre 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-263

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

*Permis de rénovation – 1490, chemin du Club Nautique*

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 9 novembre 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-264

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 **Demande de dérogation mineure – 1612, chemin de la Colonie**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 1612, chemin de la Colonie et désigné par le numéro de lot 3 514 563 dans le cadastre du Québec laquelle vise à régulariser l'implantation;

- du bâtiment principal sis à 6.7 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 9 mètres;
- du cabanon sis à 1.8 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 3 mètres;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 6 septembre dernier la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

**ATTENDU** que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-265

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation existante, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

- du bâtiment principal sis à 6.7 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 9 mètres;
- du cabanon sis à 1.8 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 3 mètres;

Et permettre que les bâtiments principal et secondaire soient conformes.

10.3 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / Approbation du règlement d'emprunt numéro 17-2011 au montant de 2 058 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a mandaté la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) afin qu'elle devienne le gestionnaires d'un site de traitement des boues de fosses septiques comme équipement régional ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie peut assumer une telle responsabilité conformément à l'article 7<sup>e</sup> de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est urgent de réaliser lesdits travaux de façon à ce que le système soit opérationnel au printemps 2012 étant donné qu'il n'y a plus de site conforme sur le territoire de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-266

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac Sergent approuve le règlement d'emprunt numéro 17-2011 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) le 20 octobre 2011.

10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf / adoption du budget 2012

**ATTENDU QUE** la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 20 octobre 2011, son budget d'opération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ;

**ATTENDU QUE** le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités, tel que stipulé à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Ville de Lac-Sergent qui sont fixées pour l'année 2012 au coût de 48 569.09 \$ ;

11-11-267

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent adopte le budget d'opération de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus de 9 758 685 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ;

**QUE** ce budget tel que déposé par la Régie le 20 octobre 2011 fasse partie intégrante de la présente.

- 10.5 Autorisation de paiement (avancement des travaux 75%) de la facture 168011 à la firme CJB Environnement inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de l'étude de caractérisation des milieux humides

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2011-06-147, la Ville a attribué un mandat à la firme *CJB Environnement* pour la réalisation d'une étude de caractérisation des milieux humides pour la somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme *CJB Environnement* nous présente une facture no 168011 suivant l'avancement des travaux (75%) en date du 30 septembre 2011;

11-11-268

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal autorise le paiement à CJB Environnement. d'une somme de 10 053.88 \$ taxes incluses pour la réalisation (75%) d'une étude de caractérisation des milieux humides.

- 10.6 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour fins de perception de taxes

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes demeurent impayées à l'expiration du délai prévu à l'article 504 de la Loi sur les Cités et Villes et applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale portant sur le paiement et le remboursement des taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des taxes municipales peut être également réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, s'il y en a une, tel que stipulé à l'article 509 de la Loi sur les Cités et Villes;

11-11-269

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de poursuivre les démarches de paiement de taxes et services rendus dues à ce jour dans les dossiers suivants :

Lot(s)	Propriétaire(s)	Somme dû
3 514 788	SIMPSON, Steve	1 230.06 \$
3 514 820	GAGNON, Michèle	1 048.89 \$
3 514 654	CASTONGUAY, André	934.76 \$
3 513 886-P, 4 211 053-P et		
4 211 051	BASE DE PLEIN AIR	5 783.37 \$
3 514 499	RACINE, Claude & J-Louis	1 084.67 \$
3 514 530	MARCEAU, Robert	1 951.62 \$

- 10.7 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud



11-11-270

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la signature par monsieur le maire, Denis Racine et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Brouillette d'une entente ayant pour objet l'entretien d'hiver par la Ville de Lac-Sergent, du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour l'hiver 2011-2012.

10.8 Annulation d'engagement de financement à l'organisme « Centre Culturel TAXI du Lac-Sergent »

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2011-08-193** adoptée le 15 août 2011, le conseil autorisait une aide financière de 5 000 (cinq mille) dollars à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent » dont 3 500 \$ provenant du Comité des Loisirs et de la Culture;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de ne plus donner suite aux engagements pris aux termes de la résolution **2011-08-193** et d'en informer l'organisme « Centre Culturel TAXI du Lac-Sergent »;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-271

**D'ANNULER**, à toutes fins que de droit, les engagements pris par la municipalité aux termes de la résolution 2011-08-193.

*AJOUT*

10.9 Modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit modifier sa programmation de travaux de type de priorité 1 suite à la réception de la lettre du MAMROT en date du 8 avril 2011 nous informant que la programmation soumise ne répondait pas aux critères d'aide financière des programmes d'infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-272

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investisseurs réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**AJOUT**

10.10 Avis de condoléance – M. René Laperrière

**CONSIDÉRANT** le décès survenu le 19 novembre dernier de Monsieur René Laperrière, conjoint de Mme Thérèse Lamonde, résidente du lac Sergent;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-273

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à sa conjointe, Madame Thérèse Lamonde et à la famille éprouvée;

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance spéciale pour l'adoption du budget 2012

M. le maire informe les citoyens présents que la séance spéciale pour l'adoption du budget 2012 aura lieu le 19 décembre 2011.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

11-11-273

**QUE** la séance soit levée à 21h32.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_(date)

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Denis Racine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière